



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Intersyndicale CFDT– CFTC – CGT – FO – SNB/CFE/CGC Banques et sociétés financières

L'Intersyndicale des Banques reçue à Bercy

Paris, le 10 mars 2009. La crise financière et l'intervention de l'État à différents niveaux, en particulier au travers du « *plan de sauvetage des banques et assurances* », amènent ce dernier à intervenir sur des sujets qui touchent à la place des représentant(e)s du personnel et concernent le dialogue social. Aussi, l'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO et SNB-CFE/CGC demande une réunion tripartite État/Profession/Représentants du Personnel.

Dans cette intention, l'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO et SNB-CFE/CGC a été reçue au Ministère des Finances à Bercy, ce vendredi 6 mars et a abordé les sujets suivants :

L'emploi

L'intersyndicale regrette un manque total de lisibilité dans la stratégie de l'État au travers de ces différentes interventions, tout spécialement dans le rapprochement Caisses d'Épargne/Banques Populaires.

L'intersyndicale considère qu'il faut cesser le morcellement des statuts bancaires et envisager la convergence progressive vers un statut commun. **Elle s'oppose en particulier à la création de toute nouvelle branche professionnelle à l'occasion des restructurations en cours.**

Les rémunérations

Lors de la publication du code d'éthique, les organisations syndicales n'ont été ni consultées, ni informées.

L'intersyndicale émet des réserves concernant ce code :

- **son efficacité paraît compromise** : tant que les montants en jeu ne seront pas limités, la question de la gestion du risque par les acteurs reste posée.
- **sa réelle portée juridique** : quels contrôles, quelles sanctions ?

- **l'absence d'information des Institutions Représentatives du Personnel.** Les organisations syndicales réclament en particulier que la transparence demandée vis-à-vis des conseils d'administration existe également vers les CE, CCE, Comités de Groupe, Comités Européens.

Enfin, elles souhaitent que soit fait rapidement un bilan sur l'application de la MIF et les dispositions du rapport Delmas Marsallet.

La régulation

L'intersyndicale souhaite traiter immédiatement deux questions : celle des **paradis fiscaux** et celle de **la régulation et de la supervision**, en particulier suite au rapport « Deletré ».

Les fédérations syndicales prendront des initiatives afin d'interpeller sur ce sujet les entreprises, dans les CCE, les Comités de Groupe et les comités européens.

Le représentant de la ministre considère que le mode d'intervention de l'État exclut son intervention dans le dialogue social et donc des réunions tripartites avec les organisations syndicales. Il convient, cependant, que des rencontres bipartites entre l'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO et SNB-CFE/CGC et le Ministère des Finances doivent être plus fréquentes. Sur le sujet de l'emploi, il estime que l'intervention de l'État auprès des banques participe à la sauvegarde de l'emploi.

Sur la fusion Caisses d'Epargne/Banques Populaires, il considère qu'il ne s'agit pas d'une opération de sauvetage mais d'un accompagnement de l'État avec, du fait du niveau de l'intervention, une participation de l'État aux organes de gouvernance.

Sur les branches professionnelles, il affirme que le sujet n'est pas à l'ordre du jour avec les dirigeants des entreprises concernées.

Sur le code de bonne conduite, il indique que le sujet n'est pas figé et prendra en compte ce qui se fait au niveau international. Il précise être intéressé par les réflexions des organisations syndicales en ce domaine.

Enfin, concernant la MIF et le rapport Delmas Marsallet, il indique que le Ministère des Finances poursuit des réflexions sur la commercialisation des produits financiers et leur contrôle.